



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aérospatiale

Question écrite n° 9021

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur le projet de privatisation d'Aérospatiale. Cette entreprise joue un rôle déterminant dans la vie économique et sociale de notre pays. Dans le département de la Loire-Atlantique, elle fait vivre 4 500 salariés et assure quelque 400 000 heures de travail à plus de 160 entreprises des Pays de la Loire pour un effectif avoisinant 14 000 personnes. La conception des investisseurs privés, français ou étrangers, qui n'engagent leurs capitaux qu'avec l'assurance d'une rentabilité immédiate, est incompatible avec les exigences de développement d'un secteur aéronautique moderne, capable de lancer de nouveaux programmes dont on sait qu'ils nécessitent des capitaux importants, mais rentables à long terme. La privatisation d'Aérospatiale permettrait à nos concurrents de se saisir de notre avance technologique, elle engendrerait des délocalisations, pertes d'emplois et déficit accru de la protection sociale. En conséquence, il lui demande de renoncer à la privatisation d'Aérospatiale et de mettre en œuvre une politique qui confie au secteur public et nationalise la mission d'assurer le progrès économique et social de la France, son indépendance et son autorité en Europe et dans le monde.

Texte de la réponse

Sur un plan général, Airbus et l'Aérospatiale évoluent dans un contexte de compétition de plus en plus exacerbée. Nous ne pouvons plus compter sur l'effet de surprise qui a contribué à l'émergence d'Airbus ; il faut aujourd'hui maintenir l'excellence technique au plus haut niveau tout en étant compétitif sur les coûts. Cela suppose la rationalisation de l'outil industriel en France et certainement en Europe ; il faut en conséquence préparer l'Aérospatiale à y jouer le rôle de premier plan qui doit être le sien. En effet, même si Airbus a gagné au cours des années 1980 un peu plus du quart du marché mondial des gros porteurs, cette position demeure fragile. Le fait que son principal concurrent d'aujourd'hui, Boeing, ait gagné entre 1984 et 1991, 23 points sur le marché mondial alors que, sur la même période, Airbus ne progressait que de 3 points montre bien qu'il faut que le consortium européen progresse encore en termes de pénétration du marché mondial et de compétitivité. Au-delà de la question de la privatisation de l'Aérospatiale, c'est la question du maintien au meilleur niveau mondial de compétitivité technique et économique de l'industrie aéronautique française et européenne qui est posée. Ce maintien suppose la rationalisation de l'outil industriel dans un cadre européen ; il faut en conséquence préparer l'Aérospatiale à y jouer le rôle de premier plan qui doit être le sien. La remise à niveau du capital de l'Aérospatiale est une des priorités du Gouvernement, parmi celles qui visent à donner aux entreprises nationales les moyens qui leur font défaut. La dotation de deux milliards de francs qui vient d'être décidée traduit la volonté du Gouvernement de voir l'Aérospatiale bénéficier pleinement de la reprise progressive des marchés. Enfin, il faut distinguer détention du capital et financement de la recherche et des programmes. Il est évident que, quel que soit le détenteur du capital, l'État restera amène, comme dans d'autres pays, à soutenir les efforts de recherche et d'innovation d'une industrie aérospatiale qui est stratégique et qui requiert des financements importants, dont la rentabilité ne peut se concrétiser que sur le très long terme. Le Gouvernement a fait un effort important dans ce sens dans le budget 1994, qui prévoit une hausse de 34 p. 100 des autorisations de

programme destinees a la recherche amont dans le domaine de l'aeronautique. Enfin, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur s'attachera a veiller, dans le cadre des negociations internationales a venir, a ce que soient prises en compte les specificites de financement propres aux pays europeens.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9021

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4434

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2626